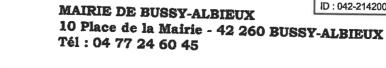
Envoyé en préfecture le 04/09/2023

Reçu en préfecture le 04/09/2023

Publié le

ID: 042-214200305-20230904-A20230901-AR





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

## ARRETE MUNICIPAL A2023-09-01 REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Bussy-Albieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants:

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Madame Cindy DELAUNAY domiciliée 227 Chemin de Compostelle 42 260 BUSSY-ALBIEUX, concernant un Repas de quartier le Samedi 16 Septembre 2023,

Considérant qu'il importe dans un but de sécurité de réglementer la circulation pendant cette manifestation.

## ARRETE

Article 1ex: Pendant le « Repas de Quartier », la circulation de tous les véhicules sera interdite sur toute la route de la fontaine, (sauf aux véhicules de secours), le Samedi 16 Septembre 2023 de 06H00 à 00H00.

Article 2 : La mise en place de l'ensemble de ces dispositions et la sécurité seront assurés par les riverains de la Route de la Fontaine et du Chemin de Compostelle.

Article 3: Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles

A Bussy-Albieux, le 04 Septembre 2023

Le Maire

Serge DEROR

nune'n g-ener

15 SEP. 2023

Affichage fait le